



ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour les travaux de création d'un branchement eau avec compteur TéléR en chaussée et trottoir au niveau de la place du 225^{ème} R.I réalisés par SUEZ EAU France.

ARRETONS

Article 1^{er}

La société SUEZ EAU France ordonnancement située 258 avenue Roland Marenq 59410 ANZIN est autorisée à effectuer les travaux de création d'un branchement eau avec compteur TéléR à partir du 09/02/2026 pour une durée de 30 jours calendaires, au niveau de la Place du 225^{ème} R.I. 59380 SPYCKER, le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Le terrassement et le remblai et la réfection seront effectués en trottoir et chaussée par l'entreprise EUROVIA.

Article 2

Avant toute intervention, l'entreprise doit en informer les habitants concernés. Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux afin de réglementer la circulation, afin d'éviter tout accident de la circulation et d'assurer la sécurité des usagers.

L'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'accès aux véhicules de secours.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
- M. le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- SUEZ EAU France
- EUROVIA

Chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains.

A SPYCKER, le 16 janvier 2026

Le Maire,
Jean-Luc GOETBLOET

